

Prière de lui adresser, à l'avenir, toute demande d'enregistrement à ces différents livres de généalogie ainsi que toutes lettres, documents, etc., s'y rapportant.

Toute lettre demandant une réponse doit inclure un timbre de trois centins.

ED. A. BARNARD,
Secrétaire du Conseil d'agriculture et
directeur du *Journal d'agriculture.*

Avis.—Distribution gratuite de plans de grange-étable et de brochures sur le drainage.

L'honorable M. L. Beaubien, commissaire de l'agriculture et de la colonisation, désire que nous informions nos lecteurs qu'ils pourront obtenir gratuitement, en s'adressant au secrétaire du département, à Québec, des plans de grange-étable ainsi que des brochures sur le drainage des terres.

CIRCULAIRES OFFICIELLES

adressées à MM. les curés et députés de la province de Québec.

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION.

Québec, 26 septembre, 1892

Monsieur le curé.

Me permettez-vous de vous demander de vouloir bien remplir le tableau ci-inclus, et me l'adresser au premier de novembre prochain.

Vous avez dû recevoir le discours que j'ai prononcé durant la dernière session par lequel j'exposais la politique du gouvernement en ce qui concerne les intérêts agricoles.

J'attire donc spécialement votre attention sur ce que je dis de l'importance des syndicats agricoles. Ils sont la clef du succès.

Je vous demande instamment le secours de votre influence pour induire chaque fabricant, chaque société de beurrerie ou de fromagerie à faire partie d'un syndicat. Ou pourra s'adresser pour cela au secrétaire de la Société d'Industrie laitière, M. Emile Castel, à Saint-Hyacinthe.

J'ai le plaisir de vous apprendre que l'école de beurrerie et de fromagerie s'ouvrira vers le 1er novembre, à Saint-Hyacinthe. Les jeunes gens y recevront l'instruction gratuitement.

Puis-je espérer que votre paroisse y sera représentée? Il faudra dorénavant avoir suivi les cours de cette école ou du moins avoir subi l'examen devant son bureau d'examineurs pour obtenir le diplôme d'inspecteur et être employé comme tel.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

LOUIS BEAUBIEN,

Commissaire de l'agriculture et de la colonisation

Département de l'agriculture et de la colonisation.
Québec, 7 octobre, 1892.

Monsieur le député.

Veuillez me permettre de vous demander de vouloir bien remplir le tableau ci-inclus et me l'expédier le premier de novembre prochain.

Je vous ai fait adresser quelques copies de mon discours en Chambre durant la dernière session, lorsque j'ai exposé la politique du gouvernement sur la question de l'industrie laitière.

J'attire tout spécialement votre attention sur ce que je dis de l'importance des syndicats de beurreries et de fromageries. Ils sont la garantie de notre succès.

Je vous prie de vouloir bien, durant le mois d'octobre, obtenir de vos fabricants qu'ils s'adjoignent à un syndicat. Nous voulons savoir en temps, combien il faudra d'inspecteurs pour la saison de l'été prochain. On s'adressera pour la formation des syndicats, au secrétaire de la Société d'Industrie laitière, à St-Hyacinthe.

J'ai le plaisir de vous apprendre que l'école de beurrerie et de fromagerie maintenant en construction, à St-Hyacinthe, s'ouvrira vers le quinze de novembre prochain. Les cours y seront donnés gratuitement à tous ceux qui se feront inscrire comme membres de la Société (\$1.00 par année). Dorénavant, il faudra avoir suivi les cours de cette école ou au moins avoir subi l'examen devant son bureau d'examineurs pour recevoir le diplôme d'inspecteur et être employé comme tel.

À la première session de 1890, la Chambre a voté la somme de \$5,000.00, et à la seconde session de la même année une autre somme de \$6,000.00, comme encouragement à l'industrie laitière. On a été fort embarrassé pour distribuer ces sommes et en tirer un bon parti. Tellement embarrassé que quelques députés n'ont pu en faire la distribution. Il y a environ huit cents beurreries et fromageries dans la province, et quelques députés en avaient au-delà de trente dans leur comté. Comment partager les octrois à chaque comté? Et réduit par la subdivision, cet octroi ne pouvait être d'aucun secours efficace.

Instruit par cette expérience, j'ai résolu d'utiliser les sommes mises à ma disposition par la Chambre de manière à ce que toutes les fabriques de beurre ou de fromage de la province pussent en bénéficier. Avec l'aide intelligent de la Société d'Industrie laitière, l'école de St-Hyacinthe a été fondée. J'n attends de grands résultats.

Je vous prie d'user de votre influence pour que cette école de St-Hyacinthe soit bien achalandée. Qu'au moins chaque comté y soit représenté. Vous recevrez plus tard d'autres détails sur cet établissement.

Je crois devoir aussi accorder des primes en argent, afin d'encourager la fabrication du beurre en hiver et développer ainsi cette branche si négligée de notre industrie laitière. Cette prime sera payée tant au cultivateur qui livrera son lait à la fabrication, qu'au propriétaire de beurrerie ou de fromagerie convertie en beurrerie pour l'hiver qui en fabriquera du beurre, chacun ayant sa part de mérite dans cette industrie. La prime sera proportionnée aux quantités de lait fournies par chacun, de manière à rendre la distribution de l'octroi la plus équitable possible. Elle ne sera payable que pour le lait fourni à partir du premier novembre prochain, et ne sera accordée, pour les opérations de ce mois, qu'aux fabriques qui fonctionneront en plus au moins dix jours en décembre. Le taux de la prime sera variable et s'élèvera avec l'avancement de la saison, puisque le plus grand mérite consiste à prolonger la période de lactation et à maintenir la quantité de lait fourni. Ce taux a été fixé comme suit :

\$0 05 par 100 lbs de lait fourni en novembre.
0 10 " " " décembre.
0 15 " " " janvier et février.

La prime sera répartie entre les patrons et fabricants dans la proportion ordinaire appliquée à la répartition de l'argent provenant des ventes; 80 pour cent de la prime allant aux patrons et 20 pour cent aux fabricants.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre dévoué serviteur,

LOUIS BEAUBIEN,

Commissaire de l'agriculture et de la colonisation.

FROMAGERIES ET BEURRERIES DU COMTÉ DE

SAISON DE 1892.

| Nombre de fromageries | Nombre de beurreries | Noms des propriétaires | Leur résidence | Nombre de fromageries formant partie d'un syndicat | Nombre de beurreries formant partie d'un syndicat | Combien de ces établissements s'adjoindront à des syndicats en 1893 |
|-----------------------|----------------------|------------------------|----------------|--|---|---|
| | | | | | | |